

CHECK-LIST- pièces à fournir – n°CERFA 52190#03

ADOPTION PLENIERE D'UN MINEUR PAR UNE PERSONNE A TITRE INDIVIDUEL

<u>TYPE DE DOCUMENT</u>	OK	A DEMANDER
REQUETE		
Présentée <u>directement par le couple</u> si l'enfant a été recueilli avant ses 15 ans au foyer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présentée <u>par un avocat</u> si l'enfant a été recueilli après ses 15 ans au foyer (3 exemplaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACTES D'ETAT CIVIL		
Acte de naissance en copie intégrale originale de l'adopté (3 mois ou 6 mois si étranger)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de naissance en copie intégrale originale de l'adoptant (3 mois ou 6 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de naissance en copie intégrale originale du conjoint/partenaire/concubin de l'adoptant (3 mois ou 6 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acte de mariage en copie intégrale originale, déclaration conjointe de PACS, ou déclaration de concubinage (3 mois ou 6 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actes de naissance en copie intégrale originale des descendants de l'adoptant (3 mois ou 6 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eventuellement, actes de décès en copie intégrale originale des parents biologiques de l'adopté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACTES NOTARIES		
Original consentement à adoption plénière donné par les parents biologiques, non déchu de leurs droits parentaux, devant notaire ou agent consulaire ou l'ASE + original certificat de non rétractation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si adoptant marié ou pacsé, original consentement à adoption du conjoint/partenaire devant notaire ou agent consulaire, ou lettre simple pour un concubin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Original consentement à adoption de l'adopté âgé de plus de 13 ans devant notaire ou agent consulaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Original certificat de non-rétractation délivré par notaire ou agent consulaire, 2 mois après le consentement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AUTRES DOCUMENTS		
Attestation sur l'honneur que l'adoption n'est pas de nature à compromettre la vie familiale + copie de la pièce d'identité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avis des enfants majeurs de l'adoptant + photocopie de leurs CNI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consentement de l'adopté âgé de plus de 13 ans à son changement de nom : LS et photocopie CNI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photocopie du livret de famille de l'adoptant jusqu'à la première page vierge incluse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Jugement de retrait de l'autorité parentale ou déclarant l'enfant délaissé en original avec certificat de non-recours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consentement à adoption du conseil de famille ou conseil de famille des pupilles de l'Etat si aucune filiation ou parents dans l'impossibilité de manifester leur volonté ou ont perdu leurs droits parentaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photocopie des jugements de divorce et convention définitives de l'adoptant et/ou de l'adopté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 attestations prouvant les liens (attestations manuscrites + copie CNI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 photos prouvant les liens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photocopie de l'agrément délivré par le conseil général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapports de suivi délivrés par un organisme agréé à l'adoption ou l'ASE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si adopté est de nationalité étrangère, fournir un certificat de coutume délivré par le Consulat ou un avocat prouvant que la loi personnelle du mineur ne prohibe pas l'adoption (ne concerne pas le mineur étranger né et résidant en France)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si l'adoptant est de nationalité étrangère, fournir un certificat de coutume, relatif à la loi nationale de l'adoptant en matière d'adoption, délivré par le consulat du pays dont il est le ressortissant ou par un avocat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>